



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Santé et ruralité : après les médecins, va-t-on perdre des infirmières ?

Question écrite n° 2845

Texte de la question

M. Damien Maudet interpelle M. le ministre de la santé et de la prévention au sujet de la fermeture des Centres de soins infirmiers de la Croix-Rouge Français en Haute-Vienne. « M. le député, je veux juste savoir si on pourra encore se soigner en zone rurale ! » Dans certains coins du département haut-viennois, les centres de soins infirmiers sont essentiels pour assurer la continuité des soins des habitants. C'est notamment le cas dans les sept communes où sont implantés des centres détenus par la Croix Rouge Française : Chateauponsac, Ambazac, Solignac-Pierre-Buffière, Nexon, Rochechouart et Châlus. Seulement, ces CSI, possédés par la Croix-Rouge ou non, risquent de disparaître. À la suite d'un audit en 2021, la Croix-Rouge a annoncé se séparer de ces centres et des infirmiers et aides-soignants qui en sont salariés. Sans repreneur, ce serait presque 60 personnels en moins, dans des territoires où nous sommes loin de l'oasis médical. Si ces centres ont existé, ce fut aussi pour pallier des carences de l'État en matière d'accès à la santé. Dans le cas où aucun repreneur ne se manifeste, il doit appartenir à l'État de faire le nécessaire pour que l'accès à la santé de chacun persiste. Il lui demande s'il va laisser les habitants des zones rurales perdre leurs infirmiers et aides-soignants.

Données clés

Auteur : [M. Damien Maudet](#)

Circonscription : Haute-Vienne (1^{re} circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2845

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er novembre 2022](#), page 5028

Question retirée le : 22 novembre 2022 (Retrait à l'initiative de l'auteur)